

**Inscription individuelle de vote
ASSEMBLEE GENERALE 2023
DU 15 AVRIL 2023**

NOM, Prénom :

Adresse :

Tél :

N° de permis de chasser :

SIGNATURE	<p>TIMBRE VOTE - SAISON ALAIN</p>  <p>035</p> <p>2004035 413</p>
-----------	--

Le chasseur adhérent dont l'inscription aura été préalablement enregistrée à la FDC 35 doit – le jour de l'assemblée générale – présenter son permis de chasser (permanent) accompagné de son volet de validation dûment validé pour l'année en cours, afin que la date de l'assemblée générale puisse y être apposée, suivie de la mention « vote ».